L' O.C.D.E. ET LA SUISSE

Quelques réflexions de fin de mission.

	I. L'OCDE : Caractère et évolution	pages
-	L'OCDE n'est guère connue.	1
-	Les caractères principaux de l'OCDE et les justifications de son existence	3
-	Les dimensions de l'OCDE (nombre des comités; éventail des sujets; effectifs du Secrétariat; budget).	7
-	L'OCDE est une conférence internationale en session permanente.	11
-	L'OCDE a une vocation économique à laquelle se sont ajoutés une tonalité et une finalité sociales.	11
-	La force de l'OCDE réside plus dans la souplesse de ses "règles du jeu" que dans la possibilité qu'elle offre aux gouvernements de négocier des accords formels.	13
-	La substance des travaux de l'OCDE a subi dans les dernières années une évolution sensible (de la croissance quantitative à la qualité de la vie).	14
-	La méthode utilisée par l'OCDE a changé (vers l'"approche horizontale").	18
-	Les services que l'OCDE peut rendre, malgré les limites que lui imposent son statut intergouver- nemental et son horizon géographique notamment.	20
-	Quelques faiblesses de l'Organisation.	24
	II. La Suisse et l'OCDE	
-	La place de la Suisse dans l'OCDE a eu tendance à s'amenuiser. Conditions de l'efficacité de ses représentants.	27
-	Le rôle de la Délégation pour la formation des diplomates et des hauts fonctionnaires suisses.	30
-	Comment tirer de plus grands avantages encore de notre appartenance à l'OCDE	33
-	Evaluation des bénéfices que la Suisse retire de l'OCDE.	37



J'ai occupé le poste de Chef de la Délégation de juin 1969 à février 1974. Si à cette période j'ajoute celle passée - de 1954 à 1961 - en qualité de collaborateur de la Délégation près l'OECE, c'est près de 12 ans que j'ai consacrés à la représentation de la Suisse au sein de l'OECE/OCDE.

*

Encore que la crise monétaire internationale et l'inflation d'abord, puis la hausse des prix des matières de base qui est venue s'y surajouter et, enfin, aujourd'hui, la crise de l'énergie aient fait apparaître son sigle et ses "experts" plus fréquemment dans les nouvelles et les commentaires diffusés par les "mass media", l'OCDE, l'éventail de ses activités, les instruments de travail dont elle dispose, les voies et moyens de l'influence qu'elle exerce ne sont que peu connus. Cette constatation s'applique naturellement au "grand public". Mais elle est aussi valable pour de larges cercles de personnes qui devraient être directement intéressées, en raison de leur activité professionnelle par exemple, à connaître le résultat de ses travaux. A vrai dire, elle vaut même, dans certains cas, pour des experts nationaux qui participent à l'un ou l'autre de ses comités ou groupes de travail, mais qui ne font pas l'effort nécessaire pour avoir du fonctionnement, des objectifs et des possibilités de l'Organisation une vue d'ensemble exacte.

En réalité, beaucoup la considére comme un "talking shop" ce qui signifie pour eux quantité superflue et négligeable, un "machin" international dont on ne comprend pas très bien à quels besoins il répond. Rares sont ceux qui ont de l'Organisation une compréhension précise au point de leur permettre d'apprécier les services qu'elle est en mesure de rendre, qu'elle rend, et de connaître ses limites et leur raison.

Pour ce qui est de la Suisse, cette méconnaissance est une réalité, en dehors de l'administration fédérale. Elle paraît plus répandue en Suisse allemande qu'en Romandie. Cela tient peut être au fait que les travaux de l'Organisation sont conduits et les publications rédigées en anglais et en français; et parce que le français est une de nos langues officielles, nous n'avons pas cru utile de participer au système de traduction - très coûteux - mis en place et financé par l'Allemagne et l'Italie. Quoi qu'il en soit, les grands travaux de l'OCDE ne reçoivent pas souvent dans les journaux suisses l'écho qu'ils mériteraient. Les correspondances de J. WOIFF dans la Neue Zürcher Zeitung sont connues pour leur exactitude; elles reflètent, à certaines occasions et de façon succincte, quelques unes des activités courantes de l'OCDE, notamment lorsque celles-ci sont traitées au niveau politique. Mais ce grand quotidien n'a - si je ne me trompe - que rarement mis en évidence dans ses colonnes les études fondamentales de l'Organisation, qui sont pourtant nombreuses.

Cette absence d'attention — pour ne pas parler d'intérêt actif — a sans doute d'autres causes : est—ce la complexité des problèmes qui y sont traités ou la technicité des travaux? Cet argument ne serait en tout cas pas valable pour ceux que leur profession conduit à traiter de telles questions. Il se peut aussi que contrairement au bilatéralisme, plus limité dans ses possibilités et les dimensions de son efficacité mais plus immédiat et plus "concret" dans ses résultats, le multilatéralisme est plus difficilement compris dans ses méthodes plus compliquées et plus lentes, ses approches collectives plus difficiles à définir, ses conditions de fonctionnement plus exigeantes et plus complexes à mettre en oeuvre et ses résultats plus diffus mais combien plus imposants. Car le multilatéralisme ne tend pas à équilibrer les relations entre deux pays mais bien à assurer, par l'aménagement constant des politiques nationales,

le fonctionnement ordonné d'un système de relations internationales aussi ouvert et libéralisé que possible, englobant dans
ses mailles non seulement le commerce et la monnaie, la conjoncture et les flux financiers, mais aussi le régime de la concurrence, l'éducation, l'environnement, la politique scientifique,
etc... La multiplicité des facteurs concourants, la complexité
de leurs interrelations et l'enchevêtrement des causes et des
conséquences a de quoi dérouter et rebuter ceux qui ont quelque
peine à prendre une vue globale, synthétique, du système des
relations économiques internationales, en reliant la partie au
tout et le tout à la partie.

*

L'OCDE est une organisation de caractère intergouvernemental, à la fois <u>forum de discussion</u> des problèmes que soulèvent les relations économiques internationales et <u>cadre insti-</u> tutionnel permettant aux gouvernements membres de prendre des arrangements liant de façon plus ou moins contraignante la totalité ou une partie d'entre eux seulement.

Tout sujet relevant de la coopération instituée par la Convention relative à l'OCDE, du 14 décembre 1960, peut être mis en discussion ou faire l'objet d'arrangements, que ce soit à la demande d'un pays membre ou à l'initiative du Secrétariat de l'Organisation. Le cadre de coopération établi par la Convention est extrêmement large. Celle-ci prévoit en son article l que l'OCDE "a pour objet de promouvoir des politiques visant:

a/ à réaliser la plus forte expansion possible de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays Membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale;

- b/ à contribuer à une saine expansion économique dans les pays Membres, ainsi que non membres, en voie de développement économique;
- c/ à contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales."

L'OCDE n'est pas une entité économique - au sens où la CEE l'est - même en devenir, mais une organisation groupant 24 Etats souverains - en grande majorité des pays industrialisés à économie de marché - s'efforçant de promouvoir entre eux une coopération aussi large et intense que possible aux fins d'accroître l'efficacité de leurs politiques nationales. Ce n'est pas une organisation régionale - en dépit de ses origines et de son histoire - mais mondiale, les pays Membres étant en nombre limité mais répartis sur quatre continents.

Comment justifier l'existence d'une telle organisation? J'ai (il y a quelque temps déjà) avancé, en ce qui me concerne, les arguments suivants:

- 1. Les pays Membres de l'OCDE assument des responsabilités particulières dans le fonctionnement de l'économie mondiale. De
 leur gestion économique dépend leur prospérité et de celle-ci
 dépend celle de la plus grande partie du monde. Ils ont des
 intérêts propres, différents de ceux de leurs partenaires de
 l'Est et du Tiers-Monde; ils ont non seulement le droit, mais
 le devoir de les défendre dans l'équité.
- 2. L'interdépendance et l'interpénétration de nos pays, qu'il s'agisse par exemple des biens de consommation ou de production, des capitaux ou des services, de la main-d'oeuvre, des ressources naturelles ou de la science, de la technologie, vont s'intensifiant chaque jour. Elles appellent un développement parallèle de la coopération multilatérale. Ceci est d'autant plus vrai que, du fait de la complexité croissante de la vie moderne, de la vulnérabilité accrue des appareils de production nationaux ainsi que des monnaies nationales et de la montée des exigences quantitatives autant que qualitatives des populations, les responsabilités des Gouvernements des pays développés se multiplient, se diversifient; elles entraînent de leur part des interventions plus nombreuses dans des domaines plus variés, touchant pratiquement à tous les rouages économiques et autres de nos sociétés. Ces interventions peuvent provoquer des distorsions de la concurrence internationale

auxquelles les économies deviennent très sensibles. Les relations internationales reflètent cette évolution et, dès lors, tendent à englober un éventail de sujets toujours plus ouvert.

En d'autres termes, le maintien d'un système d'échanges et de paiements de tendance libérale est subordonné à des conditions nombreuses, auxquelles il devient difficile de satisfaire et qui exigent une coopération internationale plus intense sur un front de plus en plus large. Il est évident que le développement de cette coopération, intime autant que diversifiée, requise par l'évolution de nos sociétés présuppose un degré de compréhension réciproque, voire de solidarité, qu'il est plus facile de trouver dans un groupe relativement homogène où les affinités de tous ordres sont étroites que dans un cercle plus étendu mais aussi plus disparate.

- 3. Au fur et à mesure que les relations extérieures s'intensifient et se diversifient, non seulement l'interdépendance et l'interpénétration des économies développées croissent, mais simultanément les problèmes économiques internationaux deviennent plus interreliés, plus complexes. Pour avoir une chance de les résoudre de façon satisfaisante, il est nécessaire d'en avoir une vue globale, d'en aborder simultanément les multiples facettes. Le plus souvent, leurs aspects commerciaux ne peuvent plus être dissociés de leurs aspects financiers et monétaires et les solutions doivent reposer non seulement sur des mesures extérieures, mais aussi et simultanément sur des interventions relevant des politiques intérieures à court et à long terme.
- 4. L'accélération de la cadence de l'évolution est l'une des caractéristiques les plus marquantes de notre temps. Nombreux sont les éléments qui contribuent à cette précipitation du rythme du changement. La rapidité des communications à l'échelle mondiale autant que régionale, la dissémination de l'information et de la connaissance, la mobilité accrue des facteurs de production, tout concourt à multiplier les découvertes, à raccourcir le délai qui sépare l'innovation de la distribution du produit terminé et à diversifier les localisations possibles en matière de production. Les conditions de la concurrence peuvent donc être modifiées et les déséquilibres s'installer plus rapidement que jamais. A cette versatilité nouvelle des situations doit correspondre des institutions capables de réagir vite, de saisir les problèmes dès leur naissance et de proposer promptement des solutions.
- 5. Les grandes organisations mondiales se prêtent mal à une analyse des situations et à une recherche de solutions exclusivement ou principalement - dans une première approche pour certains problèmes - orientées par les conceptions

et fondées sur les intérêts des pays développés à économie de marché. A cette analyse et à cette recherche se mêlent souvent, du fait même de la composition des organisations mondiales et de la divergence des intérêts qu'elle implique, des considérations "étrangères" ou "externes" qui altèrent le débat dès l'entrée en matière, compliquent, freinent ou empêchent sa progression.

6. Les pays développés à économie de marché, du fait de la similarité de leurs intérêts, sinon de leurs conceptions et objectifs politiques, ainsi que de leurs responsabilités particulières, seront de plus en plus amenés à rechercher des solutions en commun et à défendre dans les organisations mondiales des positions analogues.

Au delà de toutes considérations politiques, ces constatations pointent dans la même direction. L'OCDE, qui groupe des pays proches par le niveau de leur développement et leurs systèmes économiques et sociaux :

- répond à de vrais besoins des pays Membres, à des besoins qui leur sont propres et dont l'expérience de 10 années de multilatéralisme, de convertibilité et de coopération confirment l'existence et l'acuité;
- offre le cadre approprié à l'épanouissement entre pays à économie de marché, d'une coopération plus intense et plus rapide qui se révèle de plus en plus indispensable;
- est parfaitement équipée, en raison de la diversité de ses compétences et de la méthode de travail horizontale qu'elle pratique, pour avoir la vision globale des problèmes économiques internationaux qui est aujourd'hui requise;
- permet à ses membres d'entreprendre et de développer une coopération basée sur leurs intérêts mutuels ou communs;
- est le forum tout indiqué où ces pays peuvent comparer leurs positions et éventuellement les harmoniser en vue de les confronter à celles des pays tiers dans les cercles mondiaux.

*

L'Organisation comprend d'abord un Conseil formé des 24 représentants officiels des pays Membres et un puissant Secrétariat international, mais aussi de nombreux organes spécialisés. Ce n'est en réalité que lorsque l'on en dresse le bilan que l'on se rend compte des dimensions de l'Organisation sous l'angle tant du nombre des comités et groupes de travail, de l'ampleur de l'éventail des sujets abordés et de la fréquence de leurs réunions, que du nombre des documents diffusés et des moyens tant en personnel que financiers mis en oeuvre par le Secrétariat.

Les activités de l'Organisation gravitent autour d'une dizaine de sujets principaux qui portent pratiquement sur tous les problèmes auxquels les Etats modernes sont confrontés. Si l'on fait abstraction du Conseil et du Comité exécutif, c'est à 30 environ que s'élève le nombre des principaux comités et ceux-ci sont à leur tour aidés par près de 100 organes subsidiaires (groupes de travail, groupes sectoriels, groupes ad hoc), organes qui s'emploient constamment à poursuivre les objectifs de l'Organisation. Passer en revue les attributions de tous ces organes conduirait trop loin. Toutefois, pour donner une idée de la multiplicité des activités de l'Organisation, évoquons brièvement les problèmes qui occupent les "grands" comités et leurs organes subsidiaires.

Avant de procéder à cette énumération, il convient de mentionner l'existence d'un organe ad hoc de l'OCDE: <u>le Comité exécutif réuni en session spéciale</u> (CES), que préside l'Ambassadeur Paul Jolles, Directeur de la Division du commerce. Créé en mai 1972 par le Conseil réuni à l'échelon ministériel, le CES est chargé d'examiner les problèmes fondamentaux qui sont à la base des relations commerciales, monétaires et financières internationales et, plus spécialement, leurs interrelations, ainsi que

d'élaborer les directives à donner à l'OCDE concernant ses futures activités dans ces domaines. Pour l'instant, le Comité a concentré son attention sur les problèmes suivants : paiements internationaux, clause de sauvegarde en matière d'échanges commerciaux et surtout mouvements internationaux de capitaux (investissements directs) et entreprises multinationales.

Affaires économiques et statistiques

L'évolution économique de tous les pays Membres est suivie par deux comités dont l'un, le Comité de politique économique (CPE) l'examine d'une manière globale, l'autre, le Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement, en procédant à des examens annuels par pays.

3 groupes de travail spécialisés sont chargés d'examiner :

- les politiques relatives à la croissance économique et à l'affectation des ressources;
- les politiques destinées à faciliter l'instauration d'un meilleur équilibre des paiements internationaux (<u>Groupe de</u> <u>travail no 3 du CPE</u>);
- l'évolution des coûts de production et des prix.

A ce domaine est aussi rattaché le <u>Comité des questions monétaires et de change</u> (que présidait jusqu'il y a peu notre compatriote M. Alexandre HAY, vice-président de la BNS).

L'Organisation produit et met à la disposition des Gouvernements et de tous les milieux intéressés une grande diversité de statistiques très utiles, voire indispensables, pour la conduite des politiques nationales. Dans le cas de la Suisse, étant donné les lacunes de notre appareil statistique, les données fournies par l'OCDE sont irremplaçables.

Environnement

Créé en 1970 pour réaliser la nouvelle orientation donnée par l'Organisation sur la croissance économique en mettant l'accent sur les aspects qualitatifs de celle-ci, le Comité de l'environnement s'occupe des implications économiques et commerciales des politiques de l'environnement tant sur le plan national que sur le plan international. Ce Comité est aidé par un sous-comité d'experts économiques et plusieurs groupes sectoriels (air, eau, composés chimiques, environnement urbain, etc..).

Aide au développement

L'étude du progrès économique et social des pays moins développés du tiers monde ainsi que les relations économiques entre ces

derniers et les pays industrialisés d'une part, et, d'autre part, la coopération technique entre pays hautement développés et pays moins développés de l'Organisation, sont la tâche de 2 comités distincts : le <u>Comité d'aide au développement</u> (CAD) et le <u>Comité de la coopération technique</u>.

De plus une institution spéciale de l'OCDE, le <u>Centre de</u> <u>Développement</u> a pour objectif de faire bénéficier les pays en voie de développement des connaissances et de l'expérience acquises par l'Organisation en matière de développement économique et de soutenir ainsi leur propre effort de développement.

Echanges

Un large éventail de problèmes relevant du domaine des échanges internationaux fait l'objet des travaux du <u>Comité des échanges</u> qui vise principalement à favoriser l'expansion du commerce mondial dans un cadre multilatéral et sur une base non discriminatoire.

Affaires financières et fiscales

Les travaux poursuivis dans ce secteur sont répartis entre une dizaine de comités :

- Comité des transactions invisibles
- Comité des paiements
- Comité des assurances
- Comité des marchés financiers
 Comité des affaires fiscales
- Comité d'experts en matière de pratiques commerciales restrictives
- Comité de la politique à l'égard des consommateurs
- Comité des transports maritimes
- Comité du tourisme.

En outre, un groupe d'experts s'occupe des statistiques financières et un Consortium spécial a pour mission de contribuer au financement du développement économique à long terme de la Turquie.

Science et éducation

L'étude des aspects qualitatifs de la croissance incombe non seulement au Comité de l'environnement mais encore à un certain nombre d'autres organes dont les travaux, sous la Direction du Comité de la politique scientifique et technologique et du Comité de l'éducation, portent notamment sur les relations entre politiques économiques et politiques en matière de science, de technologie et d'éducation. En liaison avec ces activités, un organe spécial, le Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI) a pour mission de soutenir les efforts, d'encourager les expériences des pays-Membres en matière d'innovation dans l'enseignement et de stimuler la coopération en matière de recherche et de développement dans le domaine de l'éducation.

Le Comité de direction pour la construction scolaire, le Comité de direction de la recherche routière effectuent des travaux spécifiques dans les domaines les concernant, de même que le Comité directeur de l'étude des besoins de transport de voyageurs entre grandes agglomérations européennes et le Comité directeur du programme de coopération technique pour la mesure du transport des polluants atmosphériques sur de longues distances.

Agriculture et pêcheries

L'évolution de l'agriculture, l'adaptation des politiques agricoles, l'amélioration des conditions des marchés et des changes internationaux de produits agricoles, ainsi que les grands problèmes alimentaires font l'objet des travaux du <u>Comité de l'Agriculture</u> et de ses divers groupes de travail.

L'industrie de la pêche, sur le plan tant national qu'international, fait l'objet d'une série d'activités poursuivies par le Comité des Pêcheries.

Main - d'oeuvre et affaires sociales

Les thèmes principaux faisant l'objet du programme de travail du Comité de la main-d'oeuvre et des affaires sociales sont les suivants:

- politique active de main-d'oeuvre
- aspects sociaux de l'évolution économique
- relations industrielles.

Par leur nature, ces thèmes relèvent dans une large mesure des travaux consacrés aux aspects qualitatifs de la croissance.

Industrie et énergie

L'ensemble des problèmes du domaine de l'industrie est suivi par le <u>Comité de l'industrie</u> auquel incombe à la fois une responsabilité globale pour tous les travaux de l'Organisation dans ce domaine, qu'il s'agisse de son évolution, des politiques régionales ou des problèmes d'adaptation industrielle.

Les politiques en matière d'énergie et, plus spécifiquement, l'équilibre entre offre et demande d'énergie font l'objet des travaux du Comité de l'énergie.

Le <u>Comité du pétrole</u> étudie plus particulièrement les perspectives de l'offre et de la demande de pétrole dans la zone de l'OCDE.

Un organe s'écial, l'Agence de l'OCDE pour l'Energie Nucléaire, groupant au ourd'hui 18 pays européens et le Japon, s'occupe de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Pour exécuter ses divers programmes, l'Organisation occupe actuellement <u>1542</u> personnes dont à peu près un tiers exerce des fonctions supérieures exigeant en général une formation universitaire.

Les prévisions de dépenses pour l'ensemble des programmes atteignent, pour 1974, un chiffre total de <u>FF 228 Mio</u>, dont FF 158 Mio pour la Partie I (programme de travail commun financé par l'ensemble des pays Membres) et FF <u>70 Mio</u> pour la Partie II (programmes de travail spéciaux financés par une partie seulement des pays-Membres) du budget.

Le volume de travail effectué par l'Organisation est considérable. Le programme de travail pour 1974 prévoit au total 2430 réunions d'une demi-journée. Si l'on divise ce chiffre par 200 (jours ouvrables de l'OCDE, déduction faite des samedis et dimanches ainsi que des vacances) on arrive à une moyenne de 12 réunions (d'une demi-journée) par jour. A ce chiffre devrait être ajouté le nombre des conférences d'experts spéciales et des cours non mentionnés dans les tableaux des réunions et pour lesquels le budget de l'Organisation prévoit un crédit de FF 1.5 Mio.

L'Organisation a diffusé en 1972 <u>102 millions de pages</u> de documents.

Lorsqu'on compare l'ensemble des moyens mis actuellement à la disposition de l'Organisation ainsi que ses structures présentes avec la situation du début de 1969, on constate que les crédits ont progressé de FF 90 Mio à FF 158 Mio (+75%) pour la Partie I du budget et de FF 32 Mio à FF 70 Mio (+118%) pour la Partie II. Pendant la même période les effectifs en personnel permanent ont progressé de 1396 à 1542, ou de + 10% le pourcentage ne différant pas entre les deux Parties du budget.

*

Les Comités et groupes de travail sont composés, en règle générale, de représentants venus des capitales. C'est là, à la fois, un trait essentiel du fonctionnement de l'OCDE et une particularité qui explique en grande partie la nature ainsi que les voies de l'influence que l'Organisation exerce sur les gouvernements. En mettant en relation ceux qui dans les capitales sont responsables des politiques pratiquées dans les divers secteurs d'activité des gouvernements, l'Organisation ou, plus précisément, la Communauté qu'elle réunit, est à même d'inspirer, d'orienter ou d'infléchir ces politiques de leur conception et de leur élaboration à leur application. C'est ainsi que l'OCDE est, pour reprendre les termes utilisés par son Secrétaire Général "un lieu de rencontre où des fonctionnaires de haut rang ont la possibilité de comparer et d'examiner les politiques de leurs pays respectifs". En d'autres termes, elle joue "le rôle d'une conférence internationale en session permanente".

*

L'OCDE, en tant que successeur de l'OECE, <u>a une origine</u> <u>et conserve une vocation principalement économiques</u>, qui s'expriment du reste clairement dans la Convention de 1960 portant création de l'Organisation. Mais en fait, dans plusieurs domaines, la finalité économique n'est pas la composante la plus forte, comme le suggère l'énumération faite précédemment.

Certes, l'Organisation s'est essentiellement efforcée, au cours des années 60, de porter la croissance économique au niveau le plus élevé compatible avec l'équilibre national, de réaliser la plus forte expansion possible de la production et des échanges par l'application de politiques adaptées à des objectifs quantitatifs. Toutefois, l'invitation adressée à l'Organisation par le Conseil des Ministres, en 1970, de prêter la plus grande attention, parallèlement à l'adoption d'un objectif de croissance quantitative, au contenu qualitatif de cette croissance, ainsi que l'extension prise depuis lors par les travaux relatifs à l'allocation des ressources, aux "indicateurs sociaux", à l'environnement, à l'éducation, à la maind'oeuvre, à la science et à la technologie — pour ne citer que ces domaines — ont incontestablement ajouté aux activités de l'OCDE une certaine tonalité et finalité sociales. Le communiqué publié à l'issue de la réunion ministérielle reflète cette nouvelle orientation générale:

"Les Ministres ont insisté sur le fait que la croissance n'est pas une fin en elle-même, mais plutôt un moyen de créer des conditions de vie meilleure. Il importe de prêter davantage d'attention à ses aspects qualitatifs et de définir les politiques à suivre à l'égard des grandes options économiques et sociales qu'implique l'allocation de ressources croissantes. Les Ministres ont souligné que l'une des tâches importantes de l'OCDE sera d'aider les Gouvernements à atteindre ces objectifs."

*

Malgré que son orientation soit principalement économique et son inspiration sociale, l'OCDE n'est pas une institution spécialisée qui ne vouerait son attention qu'à un ou deux grands domaines seulement des relations économiques internationales (monnaie, commerce, agriculture et alimentation, ou développement). Elle est, au contraire et évidemment, une <u>institution à vocation multiple</u> qui s'intéresse, nous l'avons vu, à de nombreux secteurs des politiques nationales et des relations internationales. C'est là aussi une de ses caractéristiques

essentielles en même temps qu'une de ses grandes forces (approche horizontale, recherche multidisciplinaire, action coordonnée, etc.).

*

L'OCDE peut certes prendre tous arrangements formels rencontrant l'approbation des gouvernements membres, qu'il s'agisse de la Décision la plus contraignante, de la Recommandation valant engagement de fait la Résolution la moins exigeante. Ce n'est pourtant pas dans cette possibilité que réside sa force, mais bien dans la souplesse de ses procédures, de ses "règles du jeu", dans le caractère au fond "officieux" de discussions pour lesquelles une grande latitude est laissée aux représentants permanents. Il est rare de signer à l'OCLE des conventions internationales longuement négociées et rédigées en bonne et due forme. Le plus souvent, les discussions aboutissent à des conclusions adoptées au sein des Comités par les responsables nationaux et auxquelles le Conseil donne la forme d'une inscription à son procès-verbal, d'une Résolution, Recommandation ou Décision. Peu importe du reste la forme de l'accord: en y souscrivant - et ceci même lorsque les dispositions sont de caractère peu contraignant les gouvernements s'engagent à faire tout leur possible pour respecter leur engagement. Bien entendu, la forme relativement faible d'engagement international qui caractérise certains textes de l'OCDE n'exclut aucunement des accords à texture plus serrée, imposant des obligations précises, substantielles, réciproques. Le Code de la libération des mouvements de capitaux, celui des transactions invisibles, l'accord sur le déliement de l'aide ou sur les conditions de crédit à l'exportation de navires sont des exemples de ce type d'arrangements. ./..

*

Les travaux de l'OCDE ont subi au cours des 4 dernières années une évolution très sensible. Celle-ci est largement le mérite du nouveau Secrétaire général, M. Emile van Lennep, mais aussi de M. Kristensen, auquel il a succédé en 1969. De nouvelles orientations sont en effet perceptibles en ce qui concerne tant la <u>substance des travaux</u> que les méthodes utilisées pour aborder et résoudre les problèmes soumis à l'examen de l'Organisation.

Ces orientations nouvelles ne sont du reste pas dues seulement à l'initiative d'un homme. Elles portent la marque de notre temps. Le système des relations économiques internationales subit depuis quelques années des pressions puissantes qui entraînent des changements de situation si profonds qu'il faut bien conclure à un tournant de l'histoire économique du monde.

La première des innovations introduites à l'OCDE, celle qui a eu le plus d'influence sur l'orientation des travaux, a été incontestablement l'invitation adressée à l'Organisation par les Ministres, lors de la réunion de 1970, de vouer toute son attention non seulement à la réalisation d'un objectif quantitatif de croissance pour la décennie 1970-1980 mais aussi aux aspects qualitatifs de cette croissance. Depuis lors, l'Organisation s'attache à donner au concept de la qualité de la vie un contenu aussi précis et mesurable que possible, ce qui l'a amenée à ouvrir des champs nouveaux de recherche, notamment dans les domaines suivants:

mise au point de batteries d'indicateurs sociaux permettant non seulement de faire apparaître le niveau comparatif de bien-être dont jouissent les pays Membres mais aussi, le moment venu, de les guider dans l'élaboration de leur politique économique et sociale, voire de leur politique générale;

- utilisation des résultats de la recherche dans le domaine des sciences sociales dans l'élaboration des politiques nationales;
- examen des aspects sociaux des politiques de transfert des revenus;
- extension des travaux relatifs à l'environnement, qu'il s'agisse de la lutte contre les pollutions, de sa portée et de ses incidences économiques, des conséquences de la production d'énergie, de l'amélioration du milieu urbain, de l'aménagement des sols ou de l'élimination des déchets;
- réexamen des objectifs en matière d'éducation à la lumière des objectifs non seulement économiques mais aussi sociaux de la société;
- examen des problèmes concernant l'affectation des ressources dues à la croissance, notamment en faveur de la réalisation des objectifs sociaux des Gouvernements.

Dans le domaine de la science et de la technologie aussi des orientations nouvelles se sont dégagées de la Conférence des Ministres de la science de l'OCDE de 1971 et du rapport "Science, croissance et société" préparé par un groupe d'hommes de science sous la direction de M. Harvey Brooks. En particulier, l'Organisation se livre depuis lors à des travaux sur la politique, les structures et les mécanismes de la recherche, sur le rôle que jouent les sciences sociales dans la solution des problèmes nationaux, sur l'efficacité des mesures prises par les pays Membres pour encourager l'innovation technologique, sur les voies et moyens d'une conception nouvelle de la gestion de la technologie et notamment, à cette fin, sur les méthodes d'évaluation technologique destinées à permettre à nos sociétés de tirer un avantage optimum, à la fois social et économique, du progrès technologique. ./..

Dans le domaine de la <u>coopération pour le développement</u> aussi, de nouvelles orientations se sont dessinées au cours des dernières années. Allant au-delà de ses tâches fondamentales concernant le volume et les conditions de l'aide, le CAD a étendu progressivement son champ de vision et d'action pour arriver finalement à une vue d'ensemble des problèmes de développement. Il se tourne ainsi plus résolument que par le passé vers les difficultés spécifiques éprouvées par les pays du Tiers-Monde. Cette tâche est l'un des éléments d'une approche intégrée du développement de ces pays par les différents secteurs de l'Organisation, approche qui devrait accroître l'efficacité de son action.

La crise de l'énergie a naturellement donné une forte impulsion et une urgence nouvelle à la vaste étude sur les perspectives énergétiques à long terme (jusqu'en 1985) entreprise par l'Organisation à l'invitation du Conseil réuni au niveau ministériel. Ces travaux, de caractère multidisciplinaire, ne portent pas seulement sur le déficit énergétique prévisible pour les pays industrialisés et en voie de développement et le développement de nouvelles sources d'énergie (schistes bitumineux, sables asphaltiques, gaz naturel, énergie nucléaire, charbon, etc.) pour y faire face, mais aussi sur l'évolution de technologies propres à satisfaire des besoins nouveaux, l'incidence de la situation sur les balances de paiements des pays industrialisés autant que des pays pauvres, les rapports entre énergie (atomique notamment) et environnement, l'utilisation plus rationelle de l'énergie disponible, etc. L'énergie étant au coeur du développement de nos sociétés, la planification par l'OCDE des problèmes relatifs à l'énergie sera une oeuvre de longue haleine.

De cette esquisse des quelques orientations nouvelles introduites à l'OCDE au cours des quatre dernières années, on

peut inférer que le retour à des solutions "traditionnelles"
— décisions unilatérales ou bilatéralisme — ne corstitue aucunement une réponse valable à la montée envahissante et irrésistible des problèmes communs nouveaux et aux défis que notre temps
lance aux Gouvernements. A la croissance de l'interdépendance
des nations, visible pour tous, doit correspondre une intensification de la coopération internationale : les domaines de la
monnaie, des échanges, de l'inflation, de l'énergie, de l'environnement et du développement sont, à cet égard, des exemples suffisamment convaincants.

La répartition des nouveaux postes de la catégorie supérieure entre diverses Directions du Secrétariat confirme du reste la réorientation constatée des activités de l'Organisation pendant les dernières années. Ce sont avant tout les effectifs de la direction générale et de la direction du développement qui ont été renforcés (+85%). L'expansion dans le domaine du développement est d'autant plus nette que le programme spécial de coopération technique entre pays hautement industrialisés et pays moins favorisés de l'Organisation a été réduit pendant la même période et que seuls 9 fonctionnaires de la catégorie supérieure y sont encore affectés. D'une façon moins substantielle mais toujours considérable ont été renforcés : la direction de la science et de l'éducation (+30%) et la direction de la maind'oeuvre et des affaires sociales (+25%), directions toutes deux engagées principalement dans des programmes concernant les aspects qualitatifs de la croissance. De plus, une nouvelle direction de l'environnement, engagée elle aussi dans cette sorte de travaux, a été créée, dont l'effectif en personnel de la catégorie supérieure s'élève actuellement à 24.

En revanche, l'effectif de classe supérieure de la direction des affaires financières a augmenté de 15% seulement. Celui des directions Echanges, Agriculture et pêcherie, Industrie et Energie sont restés pratiquement au même niveau qu'en 1969.

Parallèlement à l'augmentation générale des ressources de l'Organisation au cours des 5 dernières années, l'effectif de la catégorie supérieure de la <u>direction des affaires administratives</u> a lui aussi augmenté d'une manière substantielle, soit de 25%.

*

Les changements introduits au cours des quatre dernières années concernent non seulement l'orientation des travaux de l'OCDE, mais aussi ses <u>méthodes</u>.

Organisée verticalement et hiérarchiquement, l'OCDE, à l'image de ce que faisait l'OECE, tendait fortement au compartimentage de ses compétences et de ses activités. Cette tendance, qui naturellement souffrait de nombreuses exceptions, se heurta progressivement à la complexité des problèmes nouveaux posés au monde moderne. C'est le mérite du présent Secrétaire général d'avoir poursuivi dans la voie tracée par son prédécesseur, M. Kristensen, et, ainsi, amené l'Organisation à prendre plus nettement conscience et du caractère désuet de certaines des méthodes utilisées jusqu'alors et de l'efficacité d'une technique différente, précisément l'"approche horizontale". Cette approche signifie que le problème soumis à l'Organisation doit être examiné simultanément ou successivement - selon les cas - sous les différents angles qui résultent de ses diverses composantes et par les organes compétents pour chacune d'elles, l'examen devant naturellement se dérouler selon un programme et un horaire planifiés et se terminer par une phase de synthèse au cours de laquelle les conclusions qui s'imposent sont élaborées.

Voici du reste comment le Secrétaire général lui-même s'est exprimé au sujet de cette approche horizontale :

"Si l'Organisation s'intéresse à un grand nombre de domaines ou de secteurs politiques différents, nous ne pensons pas qu'il suffise de traiter ceux-ci isolément. Une "approche verticale" des problèmes risque de déboucher sur des distorsions et des incohérences, et finalement sur des décisions erronées. Aussi nous efforçons-nous au sein de l'Organisation de promouvoir une approche plus intégrée, dite "horizontale".

Il s'agit par là de comparer les intérêts et les objectifs de tel ou tel secteur avec ceux d'autres secteurs, ou avec les objectifs économiques et sociaux de caractère général. Cela signifie qu'en essayant de définir les options et de trouver des solutions aux problèmes qui se posent dans les différents secteurs de la politique économique dont l'OCDE s'occupe, on confronte les résultats des travaux menés par les différents comités et les différents services du Secrétariat, afin que les intérêts particuliers, nationaux aussi bien que sectoriels, soient effectivement considérés et évalués en regard de l'intérêt général. Cette méthode de travail n'a bien entendu rien d'unique en son genre. Il s'agit là d'un problème auquel tous les gouvernements doivent faire face dans la pratique lorsqu'ils mettent au point leur propre politique économique et sociale. Je suis pourtant convaincu que c'est par un effort constant visant à mettre en oeuvre cette "approche horizontale" que 1'OCDE pourra le plus directement aider et influencer les 23 gouvernements qui la composent dans l'élaboration de leurs propres décisions, étant bien entendu que celles-ci leur appartiennent en dernier ressort. Pour illustrer l'application de cette méthode, je citerai l'étude sur l'évolution à long terme du secteur énergétique que l'OCDE est sur le point d'entreprendre. En matière de politique énergétique, nous souhaitons réaliser un certain nombre d'objectifs, tous valables, certes, mais dont certains sont incompatibles. Ainsi, nous voulons que l'énergie soit bon marché, qu'elle soit d'une utilisation commode, que les sources d'énergie ne soient pas polluantes, que la sécurité des approvisionnements soit garantie, et nous voulons en outre tenir compte de considérations de balance des paiements. Ces objectifs n'étant malheureusement pas tous réalisables, il faudra donc arbitrer entre ceux qui ne sont pas compatibles. Voilà ce que nous entendons par "approche horizontale".

Il est du reste plus facile de parler d'approche horizontale que de la pratiquer, ceci d'autant qu'elle peut être appliquée selon diverses modalités allant de la simple coordination de travaux menés de façon indépendante à la prise en considération simultanée, sur une base multidisciplinaire, au sein d'un groupe unique de personnes réunissant les compétences professionnelles correspondant aux principaux caractères spécifiques du problème à résoudre. Pour mettre en oeuvre une approche de ce dernier type, la structure de l'Organisation devrait être sensiblement différente, la part de la structure compartimentée et hiérarchique, c'est-à-dire verticale, devant être réduite par rapport aux structures horizontales. Bien entendu, les divers modes de l'approche horizontale peuvent être utilisés parallèlement, selon les caractères et les exigences propres des problèmes à examiner.

*

Quels sont les services que l'OCDE peut rendre à la communauté des pays industrialisés qui en sont membres ?

Ils sont en vérité immenses et c'est en examinant domaine après domaine, secteur après secteur, que l'on peut se rendre compte de l'utilité, voire de la nécessité, de la coopération internationale dans chacun d'eux. Cette utilité n'est naturellement que la conséquence de l'interdépendance croissante, tant politique qu'économique et sociale, qui caractérise l'évolution des économies et des sociétés occidentales (en réalité, il s'agit d'une évolution universelle).

Bien que cette interdépendance aille croissant - ainsi que le démontre à l'évidence l'évolution des rapports entre commerce extérieur et PNB, pour ne pas parler d'autres secteurs qui témoignent de l'intensification des relations internationales -, les politiques nationales n'en demeurent pas moins dans une large mesure "inward-looking"; ceci signifie

qu'elles sont souvent inspirées ou dictées par des considérations trop exclusivement nationales et, surtout, par une vision des problèmes orientée vers le dedans et dominée par la nécessité immédiate. Elles tendent ainsi, sinon à sous-estimer l'importance des éléments extérieurs dans l'évolution de la situation nationale, du moins à les considérer comme des facteurs ou des influences sur lesquels on n'a guère de prise, comme des données que l'on ne peut en conséquence que subir. Dans un monde composé de "patries", on ne saurait trop espérer de la coopératior internationale car on n'y franchit que rarement le seuil qui présuppose au sein des Gouvernements, à la fois, une conscience aiguë et permanente de l'imbrication inextricable des économies nationales et, à l'échelle internationale, une disposition à la concertation, une volonté d'harmonisation et de coordination (voire d'uniformisation) qui n'existent pas ou guère.

Ainsi des freins et des limites sont imposés au développement de la coopération internationale, quelle qu'en soit au demeurant le mode : bilatéral ou multilatéral, régional ou mondial. A ces difficultés, qui sont en quelque sorte inhérentes à la structure présente des relations entre Etats, s'ajoute, en ce qui concerne l'OCDE, le fait que la zone géographique que couvre l'Organisation est immense et que par l'adhésion du Japon, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, elle s'est étendue jusqu'aux confins du monde. Certes, les pays qui en sont membres sont tous - à quelques exceptions près - des pays relativement riches et développés, ce qui devrait entraîner certaines similarités dans leurs intérêts ainsi que dans leurs conceptions politiques, économiques et sociales. En réalité, ces similarités n'empêchent pas de nombreuses dissonances. Les situations et les intérêts nationaux à arbitrer, qui ont toujours été très divers, sont devenus plus disparates encore. Le passage de l'OECE à l'OCDE, puis l'ouverture de cette Organisation à de nouveaux membres, n'ont pas contribué à faciliter la recherche

du dénominateur commun ouvrant la voie à l'"action multilatérale, ni à relever le niveau de ce dénominateur qui demeure trop souvent à son étiage le plus bas.

Faut-il inférer de ce qui précède - à la fois des difficultés inhérentes à la nature des relations entre pays Membres et de la diversité de leurs situations et de leurs intérêts - que les possibilités de la coopération multilatérale, telle qu'elle est pratiquée au sein de l'OCDE, sont trop limitées pour qu'on s'y intéresse vraiment ? Aucunement.

Il est vrai, certes, que eu égard au contexte qui vient d'être décrit, le potentiel de coopération de l'OCDE ne saurait être illimité. Mais il n'empêche que, dans le cadre qui lui est assigné (dont les limites sont déterminées par la concordance ou l'absence de concordance de la volonté de coopération des gouvernements) l'Organisation est en mesure, sans doute mieux que les institutions mondiales, de rendre des services qui, pour être le plus souvent peu spectaculaires, n'en sont pas moins extrêmement utiles, authentiques, puisqu'aussi bien, par son action continue, elle facilite le fonctionnement du système des relations économiques internationales dont dépend la stabilité, le développement et la prospérité de nos économies ainsi que, dans une large mesure, l'équilibre de nos sociétés.

- Grâce à la compétence de son Secrétariat et des délégués nationaux qui se réunissent sous son égide, l'OCDE accumule progressivement un fond commun de connaissances et d'expériences dans les multiples domaines de son vaste programme de travail : conjoncture, monnaie, finance, etc...
- Dans plusieurs des domaines entrant dans sa sphère de compétence - situation économique générale, science, éducation, politique régionale, etc - et en collaboration avec les délégués nationaux, l'Organisation procéde à des examens de situation:

à l'échelle d'un ou de plusieurs pays dans certains cas, à la dimension du secteur passé en revue ou du problème à résoudre dans d'autres cas.

- Cette accumulation de connaissances, ces échanges d'expériences, ces examens de situations font l'objet d'une activité continue, au fil des jours, des semaines, des mois et des années à laquelle les représentants des 24 pays Membres, se déplaçant par centaines et par milliers pour se réunir au Château de la Muette, participent activement, ajoutant leurs propres connaissances et expériences à celles de leurs partenaires et tirant de leurs échanges les enseignements qu'ils jugent utiles pour leurs pays.
- Ceux qui y participent acquièrent, à l'école de cette gigantesque confrontation, à la fois un "vocabulaire commun" (qui va bien au-delà des mots pour englober concepts etschémas de pensée) et une vision, élaborée en commun, des situations et des problèmes. Certes, de ce moule unique ne sortent pas des hommes standardisés, ni toujours des solutions uniformes ou des politiques harmonisées. Il n'en fait pas moins progresser parmi les représentants nationaux les connaissances et le langage qui conditionnent le fonctionnement ordonné du système des relations économiques internationales.

C'est en alimentant, par son travail de base et par la discussion multilatérale ininterrompue, les multiples canaux qui lient le Château de la Muette aux pays Membres que l'OCDE irrigue les administrations nationales, les invitant constamment à envoyer à Paris leurs représentants les plus responsables pour y participer à une vaste confrontation de leurs situations, de leurs conceptions, de leurs projets, pour aboutir, le cas échéant, à des accords susceptibles de faire progresser la prospérité des économies des pays Membres ainsi que le niveau et la qualité de vie de leurs populations. Et cette activité se

poursuit, incessante bien qu'à des rythmes divers, selon que les vicissitudes de la politique de coopération internationale favorisent une accélération ou imposent un ralentissement.

*

Si l'OCDE est une belle et grande organisation, elle n'en comporte pas moins certaines <u>faiblesses</u>.

En particulier, je crois pouvoir inférer de maintes expériences que l'Organisation a atteint, voire dépassé, sa dimension optimum et qu'il devient très difficile de faire jouer ses rouages de façon ordonnée, régulière et sans à-coup. Le Secrétaire général concentrant sur lui pratiquement tous les pouvoirs de décision, certaines affaires ne peuvent lui être soumises dans les délais qu'exigerait l'urgence du cas. L'application de la méthode horizontale, qui requiert des travaux préparatoires de plusieurs divisions et la consultation de plusieurs comités, allonge la période de maturation des travaux. La structure traditionnelle d'un secrétariat composé de divisions bien distinctes et organisé de façon hiérarchique favorise le compartimentage (qui est pourtant combattu) et n'exclut pas la possibilité de doubles emplois. La surcharge de travail imposée aux services de traduction français provoque des retards dans la mise à disposition des documents et affecte la qualité des discussions en comités, quand elle n'entraîne pas le report des réunions.

De plus, l'Organisation prend de l'âge. La transformation de l'OECE (dont la création remonte à 1949) en OCDE n'a en effet entraîné aucune solution de continuité du point de vue du personnel, de sorte qu'une partie des cadres supérieurs de la présente Organisation sont à l'oeuvre depuis longtemps. Le multilatéralisme est une forme de diplomatie économique qui exige de ceux qui la pratique un travail de Sisyphe et la résistance d'un coureur de grand fond : il n'est donc pas étonnant que chez quelques "anciens" l'esprit d'initiative et la volonté de surmonter les obstacles se soient émoussés à l'épreuve du temps.

Certains prétendent aussi que l'Organisation s'alourdit avec les ans d'activités peu importantes - pêcheries, tourisme, activités techniques dans l'agriculture - qui ne répondent guère qu'à des préoccupations marginales des gouvernements et qui, parce qu'elles fixent certains effectifs, empêchent la concentration de tous les moyens disponibles sur des tâches prioritaires. Tous ne partagent pas cette opinion : les effectifs dont il s'agit sont bien modestes par rapport aux services, très appréciés par certains pays, que l'Organisation rend dans ces domaines et, de toute façon, le personnel en cause ne pourrait que difficilement être redéployé vers d'autres activités, en raison de sa spécialisation.

En fait, bien qu'elle ne soit pas irréprochable à cet égard, l'Organisation s'est adaptée - j'ai essayé de le démontrer aussi bien pour ce qui est de l'orientation des travaux que pour la répartition des effectifs - à l'émergence de nouvelles priorités.

Autre défaut : alors que l'on souhaiterait un secrétariat très mobile et composé de fonctionnaires compétents, à
l'intelligence vive, force est de constater d'une part que certains fiefs s'y sont constitué au point que, par exemple, telle
division est occupée exclusivement par des anglo-saxons dont la
position est ainsi rendue quasi-inexpugnable, d'autre part que
certaines présidences semblent réservées à un seul pays, enfin
que les cinq postes de secrétaire général adjoint et suppléant
ne sont accessibles qu'à un nombre limité de nationalités. Ce

régime préférentiel n'a pas toujours des résultats heureux sous l'angle de la qualité des personnes désignées par leur gouvernement.

Enfin, la dimension même du Secrétariat et l'importance de l'état-major du Secrétaire général tend à rendre ce dernier inapprochable et à provoquer un éloignement entre état-major et divisions, entre centre et périphérie, qui ne favorise pas le rapprochement ou la convergence des opinions et des thèses, ni la coordination des travaux.

*

Ceci dit, je dois évoquer une erreur de jugement qui est faite souvent par ceux qui "connaissent" l'Organisation autant que par ceux qui ne la connaissent que de très loin. Cette erreur consiste à faire endosser à l'Organisation en tant que telle, et à son Secrétariat en particulier, une responsabilité qu'ils n'ont pas. Celle-ci est en réalité souvent imputable aux Gouvernements, à l'absence de concordance de leurs positions qui elle-même provient de divergences dans leurs conceptions, leur volonté politique, leurs intérêts, et qui aboutit à l'impossibilité de les amener à accepter le compromis - ce qui éventuellement signifie sacrifice - qui ouvrirait la voie à la réflexion ou à l'action collectives. "L'OCDE doit agir, faire ceci ou cela. Elle doit relever tel défi sous peine de demeurer un "talking shop" et d'être reléguée dans une obscurité méritée", entend-on souvent. Certes, l'OCDE en tant qu'Organisation et que Secrétariat, ni au demeurant les méthodes (multilatérales) qui sont inhérentes à ses structures administratives et géographiques, ne sont à l'abri de tous reproches, loin de là. J'ai évoqué ci-dessus quelques unes de ces

déficiences. Mais les échecs, les lenteurs et les insuffisances qui sont imputés à l'Organisation sont, le plus souvent et incomtestablement, le fait de ses commettants, les Gouvernements euxmêmes, non pas individuellement mais collectivement.

L'Organisation et le Secrétariat, en tant que tels, peuvent cependant influer sur la marche des affaires, notamment lorsqu'il s'agit de lancer une initiative. Lorsque le sujet est bien choisi et le contexte favorable, la proposition du Secrétariat aura toutes chances - une bonne préparation du terrain aidant - de recueillir l'approbation et le soutien de plusieurs délégations. A défaut d'une vive opposition et profitant de la bienveillance ou du manque d'intérêt des autres délégations, le Secrétariat sera en mesure de faire adopter ses vues et son projet. Souvent du reste la proposition prend un bon départ, pour se heurter finalement à la résistance de tel ou tel Gouvernement. Il n'en reste pas moins qu'une Organisation comme l'OCDE a besoin d'un secrétariat fort, car cette force est une des conditions de son efficacité.

Quoi qu'il en soit, tous ceux qui estiment devoir critiquer "l'Organisation" devrait avant de le faire s'enquérir de la part de responsabilité qui incombe à l'Organisation et celle qui relève de l'attitude des Gouvernements.

*

Très nombreuses sont les personnes qui estiment que, par rapport à la phase OECE de la période d'après-guerre, au cours de laquelle notre pays a joué un rôle et exercé une influence disproportionnés à son importance démographique et à la dimension réelle de son économie, la Suisse a eu tendance, depuis le retour à la convertibilité des monnaies et à l'exten-

sion de la libéralisation des échanges à l'échelle mondiale, à rentrer dans le rang. Cela est sans doute exact en ce sens que les grandes puissances mondiales - Etats-Unis, CEE, Japon - ont, progressivement, eu tendance à monopoliser la discussion - rarement suivie de décisions, il est vrai - des grandes affaires internationales, réduisant les petits pays aux rôles de comparses.

L'élargissement et l'approfondissement de la CEE ne pouvaient que renforcer cette tendance. Nous devons bien constater que la CEE, du fait de sa dimension même, de la place qu'elle occupe dans toute discussion et toute décision, est souvent devenue un élément encombrant - voire paralysant quand ses membres ne parviennent pas à s'accorder - dans la coopération multilatérale. Dans son discours devant la "Pilgrim's Society", à Londres (12 décembre 1973), M. Kissinger a confirmé une crainte formulée depuis longtemps à l'OCDE, à savoir que "la consultation avec (les pays non membres de la CEE), avant la prise d'une décision, est exclue, et la consultation après le fait, a été vidée de son contenu". Il est heureux que l'éventail des activités qui relèvent de l'action communautaire ne couvre qu'une partie du programme de travail de l'OCDE. Quoi qu'il en soit, il est indéniable que la croissance envahissance de ce "colosse aux pieds d'argile" et à demi paralysé au sein de l'OCDE tend à rapetisser, par contraste, les petits pays non membres de la Communauté et à diminuer l'efficacité de leur argumentation, si raisonnable et convaincante qu'elle puisse être en soi.

Il n'en convient pas moins, pourtant, de rappeler une vérité que l'expérience confirme : dans une discussion multilatérale la valeur propre de l'orateur, c'est-à-dire sa connaissance des dossiers, la force de son argumentation, son à-propos, son sens de l'équilibre et du possible, donc sa modération, l'emportent de beaucoup sur la dimension du pays qu'il représente. La Suisse conserve donc, dans les assenblées internationales, des chances indéniables dès lors que ses représentants sont bien armés pour affronter leurs interlocuteurs. Cette constatation est particulièrement vraie dans une organisation comme l'OCDE, qui traite de matières diverses et complexes, dans lesquelles l'élément scientifique, technique ou procédural domine largement, sinon toujours, le politique.

Dès lors, il est à cet égard essentiel pour l'efficacité de l'action des représentants de la Suisse - qu'il s'agisse du Chef de mission au Conseil et au Comité exécutif ou des délégués au sein des comités - que ceux-ci reçoivent des "instructions" et ceci suffisamment à l'avance pour que leurs interventions puissent avoir un effet catalyseur sur la pensée de l'Organisation. Celle-ci cherche très souvent sa voie, la voie d'un concensus à 24. Si une délégation parvient par des interventions bien réfléchies, équilibrées, à s'insérer suffisamment tôt dans cette quête, elle a de bien meilleures chances sinon de l'emporter du moins d'infléchir la discussion, puis la conclusion, dans le sens de sa thèse. C'est le grand avantage qu'offre le multilatéralisme aux gouvernements des petits pays : leurs réflexions, leurs idées, leurs suggestions sont jugées largement selon leurs mérites propres et non mesurées à l'aune de leur poids politico-économique et les chances qu'elles ont d'être retenues sont presque aussi grandes que les propositions des puissants.

Les organisations internationales en général et 1'OCDE en particulier recourent souvent à des groupes restreints, composés de représentants d'un nombre limité de pays, ou de personnalités éminentes ou de "sages", pour entreprendre des analyses, des études ou lancer des sondes vers l'avenir. Par l'intermédiaire de tels groupes, les petits pays qui peuvent mettre à disposition des personnalités connues, faisant autorité, peuvent exercer une influence allant bien au-delà de celle qui corres-

pondrait à leur dimension propre et ainsi être directement branchés sur les grandes affaires internationales.

Cette possibilité et ces perspectives ne devraient jamais être absentes de la réflexion : les autorités fédérales devraient en conséquence exercer toute leur sagacité dans le choix de leurs délégués et prévoir la relève en mettant aussi des fonctionnaires relativement jeunes à l'épreuve du multi-latéralisme.

*

La Délégation joue un rôle particulier, unique même, en ce qui concerne la formation des diplomates suisses. A Paris, nos agents se familiarisent d'abord avec tous les grands problèmes économiques et sociaux de notre temps : conjoncture, monnaie, finance, balance des paiements, industrie, main-d'oeuvre énergie, environnement, science et technologie, éducation et j'en passe, dans la pleine dimension internationale qu'ils revêtent. La matière qu'ils peuvent y aborder est superbe et doit intéresser tout esprit spéculatif et prospectif. La compréhension de ces vastes problèmes et de leurs interrelations est du reste un test de volonté et d'intelligence; celui qui le passe peut s'en prévaloir tout au long de sa carrière. Les forums multilatéraux sont du reste pour eux l'occasion de faire de multiples connaissances et de nouer des amitiés nombreuses et solides qu'ils conserveront leur vie durant, ce qui n'est pas sans avantage sous l'angle professionnel aussi.

L'OCDE est ensuite une école quotidienne de dialectique: confrontés aux arguments de leurs partenaires, nos représentants doivent user de toutes leurs ressources intellectuelles pour défendre et, si possible, faire triompher le point de vue suisse.

Ces exercices, qui exigent une maîtrise dans la présentation des sujets et des thèses, beaucoup de vivacité et de rigueur intellectuelles, de l'esprit de répartie, ne peut que faciliter la maturation de nos diplomates et les rendre plus aptes à la défense de nos intérêts sur la scène internationale.

Les exemples d'agents allergiques aux problèmes et méthodes de l'OCDE sont peu nombreux, mais ils existent. Le choix de ceux qui sont affectés à cette Délégation devrait donc être entouré de plus de précaution que celui des agents envoyés dans un poste bilatéral.

Bien évidemment, les agents du département politique, membres ou non de la Délégation, ne sont pas les seuls à pouvoir tirer avantage de l'OCDE. Les représentants des autres départements - ils sont plus de 200 - qui participent aux travaux de l'un ou l'autre comité de l'Organisation sont aussi mis en mesure de tirer profit de ces larges confrontations internationales auxquelles les réunions de l'OCDE donnent lieu. Souvent sceptiques à leur arrivée, ils apprécient vite tout l'intérêt des débats auxquels ils assistent, l'apport que constitue la discussion soutenue avec des partenaires de toutes origines et de toutes opinions, la diversité des expériences rapportées par les délégués, la fonction de pierre de touche que peut être l'examen en groupe de leurs idées et de leurs projets. Les rapports rédigés par nos experts à l'issue des réunions contiennent souvent les marques d'un intérêt authentique en même temps que la démonstration de l'utilité des réunions du Château de la Muette. Il est vrai que l'intensité de la participation des services de l'administration fédérale est très variable.

Je dois ici faire une observation (qui ne concerne pas les services de l'administration fédérale axés traditionnellement sur l'OCDE). Une organisation vouée à la coopération inter-

nationale vit des apports de tous les participants : elle sert de cadre à un vaste jeu d'échange d'idées et d'expériences, de "give and take". Son succès dépend donc des contributions de tous les participants, ce qui présuppose que leur niveau, leur connaissance des langues officielles de l'Organisation et leur préparation répondent aux exigences du débat. Or j'ai le sentiment que ces conditions ne sont pas toujours réunies chez tous nos représentants : quelquefois leur apport propre est inexistant ou faible, leur niveau insuffisant, leur participation aux débats rare; ils prennent mais n'offrent rien en échange. Ils ne sont du reste pas toujours responsables de cette situation, ayant été désignés "à la dernière minute", faute de prévision ou faute de temps. Certains sont au demeurant convaincus que le tour complet du problème a été fait en Suisse au cours de l'élaboration de nos politiques et que rien ne peut dès lors être changé. Dans ce cas, la coopération internationale ne peut être que stérile et, pour ceux qui adoptent cette position, 1'OCDE demeurera toujours un livre fermé. Une attitude aussi extrême est du reste exceptionnelle.

En revanche, je dois aussi signaler que lorsque nos représentants présentent des exposés reflètant notre situation, nos conceptions, nos politiques et nos expériences dans le domaine de leur spécialité, ils sont écoutés avec une attention et un intérêt particuliers. C'est là sans doute une conséquence aussi de la réputation dont jouit la Suisse et les Suisses à l'étranger et dont nous devrions nous efforcer de tirer le plus grand avantage possible.

*

L'OCDE étant une institution intergouvernementale, elle doit d'abord aider les Gouvernements membres à élaborer leurs politiques de façon que celles-ci soient bonnes en elles-mêmes, bien adaptées à leur objet, qu'elles n'entrent pas en collision et ne soient pas incompatibles entre elles, qu'elles concourent au contraire au bon fonctionnement de l'ordre international et par là-même au bien-être général. C'est dire qu'au sein de chaque Gouvernement devrait exister un organe, un service, chargé à la fois

- de préparer, de centraliser, de coordonner, en tous cas de canaliser les contributions que les départements intéressés jugent nécessaires ou utiles d'apporter, ou sont invités à apporter, aux travaux de l'Organisation, ces contributions pouvant prendre la forme soit d'"inputs" intellectuels (prises de position, initiatives, exposés, études) soit de délégués-experts de haut niveau appelés à participer activement à l'activité des Comités;
- d'assurer une diffusion appropriée, au besoin sélective et "personnalisée", des résultats des travaux de l'Organisation, qu'il s'agisse d'Actes formels (Résolutions, Recommandations, Décisions ou inscriptions aux procès-verbaux), de rapports internes ou de textes (imprimés ou polygraphiés) mis en diffusion générale.

Il s'agit là sans doute de tâches particulièrement astreignantes - eu égard à la dimension et à la diversité des activités de l'OCDE - et délicate, car il faudrait tout connaître et il est difficile en ces matières de trouver un juste milieu.

Ces fonctions sont exercées en Suisse principalement par un appareil restreint : le service des "Questions générales de politique économique extérieure-OCDE" de la Division du com-

merce. Grâce à l'activité de ce service, grâce à la désignation de "têtes de file" responsables des questions relevant de telle ou telles activités de l'OCDE, grâce aussi aux règles imposées à nos délégués en matière de correspondance et de rapports, grâce enfin aux consultations interdépartementales et autres qu'il a pris l'initiative d'organiser, nombreuses sont les réunions de l'OCDE qui ont progressivement été mieux préparées et leurs résultats mieux diffusés dans des cercles plus étendus. Une amélioration très nette s'est produite au cours des dernières années à la suite de cet effort soutenu de préparation, de coordination et d'information. L'intérêt croissant manifesté par plusieurs services de l'administration fédérale à l'endroit des travaux de l'OCDE - je pense en particulier à la Division de la science et de la recherche du Département fédéral de l'intérieur - a contribué lui aussi à cette amélioration.

J'ai pourtant, vu de Paris, le sentiment que nous pourrions profiter davantage encore de certaines activités de l'OCDE. Mais, dans ce cas, le service responsable de la Division du commerce devrait probablement être renforcé.

En particulier, l'élaboration des thèses que nos représentants doivent défendre dans leurs comités pourrait, dans certains cas, être assujettie à des procédures internes appliquées de façon plus régulière, plus systématique encore de façon, d'un côté, à éviter carence ou improvisation et, de l'autre, à assurer, par une approche horizontale aussi poussée que possible, la coordination des positions défendues par notre pays dans les diverses instances de l'Organisation. C'est dire que le nombre des réunions préparatoires ou des réunions de coordination auxquelles sont conviés les services de l'administration ayant quelque responsabilité en la matière pourrait encore être accru. Les risques de contradiction ou de dissonance s'en trouveraient diminués.

Dans certains secteurs, les travaux de l'OCDE dépassent la zone d'intérêt de l'administration fédérale et sont même, en raison du nombre restreint de ses agents, de limitations constitutionnelles ou du caractère - recherche abstraite par exemple - du sujet, hors de sa sphère de compétence. Dans de tels cas, ne serait-il pas approprié de donner à l'appareil responsable des relations avec l'OCDE des prolongements sous la forme de groupes consultatifs permettant de faire participer des spécialistes du secteur privé (université, industrie, etc.) à l'élaboration sinon de positions - au sens politique du terme - du moins de thèses suisses dans ces domaines particuliers ? De tels "groupes" ont sans doute déjà été constitués occasionnellement; ils pourraient l'être de façon systématique.

Enfin, une partie des travaux de l'OCDE revêt un caractère fondamental et se prête admirablement - du moins souvent - à l'information de milieux plus étendus, publics ou privés, information qui est de nature à susciter au sein de l'opinion publique une plus grande compréhension à l'égard des politiques gouvernementales. C'est aux fins de la diffusion d'une telle information que, par exemple, la Commission nationale de l'Unesco a été conçue. Ne serait-il pas concevable de créer une institution analogue en vue d'assurer le rayonnement en Suisse des thèses de portée générale développées dans l'enceinte de l'OCDE, ou sinon d'y suppléer par une action plus soutenue, en direction des "mass media" et de la presse spécialisée, de l'appareil mentionné ci-dessus ?

Peu importe du reste la voie choisie pour atteindre l'objectif d'une meilleure valorisation des travaux de l'OCDE en Suisse, au sein de l'administration ou en dehors d'elle. Ainsi, une initiative prise par la Division de la science et de la recherche du Département fédéral de l'intérieur

paraît excellente. Il s'agit de la création, hier, d'un "Groupe suisse de référence pour les projets du CERI" (Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement) et, aujourd'hui, de l'organisation d'un séminaire par ce Groupe. L'invitation lancée à cette fin par la Division de la science, après avoir rappelé l'existence d'un projet IMTEC dans le cadre du programme du CERI, ajoute :

... "Afin de suivre aussi efficacement que possible le déroulement de l'activité proposée, en assurant notamment une préparation de nos délégués aux séminaires et une exploitation des résultats dans tous les secteurs de notre système d'enseignement, un groupe national de référence fut aussitôt constitué"...

... "Maintenant, après un an de travail, le groupe suisse de référence a décidé d'organiser un séminaire dans le but de mieux définir, sur la base des réflexions développées jusqu'ici dans le contexte des activités internationales, un cadre théorique des problèmes posés par la gestion de l'innovation pédagogique et certains concepts fondamentaux, de préparer notre participation aux cours IMTEC 1974 et d'élaborer certaines directives pour le développement de l'action sur le plan interne.

Le séminaire sera en outre une occasion unique pour mieux connaître le projet IMTEC dans son ensemble, étant donné la participation à nos travaux de quelques experts du CERI qui ont la responsabilité de la direction des travaux en cours."

Cette initiative paraît exemplaire. On pourrait souhaiter d'autres expériences de ce genre, dans d'autres domaines
d'activité de l'Organisation. Ainsi la question suivante, effectivement posée par un délégué, aurait été superflue: "Vu sous
ces deux aspects (tel secteur) devient vraiment un problème
crucial. Mais quel est, en Suisse, le chemin à suivre pour
que l'on se rende compte de l'importance de ces problèmes et
qui contribuera à cette prise de conscience?"

*

J'aurais souhaité pouvoir conclure ces réflexions par l'évaluation des bénéfices que retire notre pays de son appartenance à l'OCDE, et ceci pour chacun des domaines d'activité de l'Organisation. En réalité, c'est là une tâche difficile, eu égard à la nature de ces bénéfices, quand ils existent. L'OCDE n'est pas opérationnelle et les services qu'elle rend de façon continue, pas plus que les succès qu'elle remporte ici ou là, ne sont comptabilisables. Qui peut évaluer l'inspiration, l'aide que notre gouvernement, son administration et leurs représentants dans les divers comités ont retiré des documents du Secrétariat, des discussions en groupe et des conclusions qui en découlent, voire même des efforts personnels accomplis pour la préparation des réunions du Château de la Muette? Quelles traces ces activités laissent-elles dans nos politiques? Seuls les délégués pourraient en donner une idée un tant soit peu précise.

Je me bornerai à faire les quelques constatations survantes :

L'intérêt porté par les autorités fédérales aux travaux de l'Organisation dans le domaine des <u>affaires économiques et statistiques</u> s'est accru au cours des dernières années à la suite des déséquilibres et autres dérèglements provoqués par la désagrégation du système monétaire mondial, l'inflation et, tout récemment, par la crise de l'énergie. Les réunions du Comité de politique économique ainsi que celle de son Groupe de travail no 3 sont préparées en Suisse avec tout le soin possible et sont suivies à Paris par de fortes délégations. Les analyses de situation macro-économiques du Secrétariat sont toujours très appréciées; celles préparées au cours des derniers mois, à la suite des décisions prises successivement par les pays producteurs de pétrole, l'ont été particulièrement, à la fois pour leur qualité et la rapidité de leur diffusion; elles

constituent toujours une contribution majeure à notre connaissance de la nature, de la dimension et des conséquences des
événements économiques ainsi qu'à la formulation de nouvelles
politiques à l'échelle tant nationale qu'internationale. Il
en est fait un abondant usage non seulement dans le cadre des
activités du Château de la Muette, mais aussi dans le contexte
national, pour l'établissement des nombreux rapports périodiques que doivent établir, à longueur de mois et d'années,
les services publics autant que les sociétés privées.

Il convient aussi de souligner l'importance qu'attachent nos services à l'examen annuel de l'économie suisse, qui s'effectue dans le cadre du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement. Cet exercice est profitable à plus d'un titre : le projet de rapport rédigé par les observateurs neutres de l'OCDE, sur la base d'un mémorandum suisse, fait une synthèse originale de la situation de notre économie, qui ne peut qu'accrottre la connaissance que tous les milieux intéressés ont des problèmes auxquels nous devons faire face et stimuler leur réflexion. De plus, la publication et la large diffusion du rapport annuel sur l'économie suisse contribuent certainement à faire connaître l'Organisation dans notre pays.

De toutes façons, pour un pays dont l'économie est largement tournée vers l'extérieur, il est essentiel de connaître la situation de ses partenaires principaux, et de procéder avec eux à des échanges d'informations et d'idées. Ce point de vue est largement partagé par ceux qui suivent les travaux du Comité de politique économique et des Groupes qui en dépendent.

- Les activités relatives à l'amélioration de l'environnement, menées dans une perspective principalement économique et commerciale, continuent d'être appréciées et suivies. Le volume de ces ./..

travaux et l'éventail des problèmes abordés ont progressivement augmenté au cours de ces dernières années. Si ces efforts n'ont pas encore produit, sur le plan international, des résultats spectaculaires, il n'en reste pas moins que les études de base entreprises ou achevées exercent, semble-t-il, une influence croissante sur les politiques nationales d'environnement. Indépendamment des avantages que, à son tour engagée dans l'élaboration d'une politique d'environnement, la Suisse a pu et peut toujours retirer des activités de l'OCDE, notre pays dispose dans plusieurs domaines d'une expérience propre qui a retenu à diverses reprises l'attention du Secrétariat et de nombreux pays membres de notre Organisation. La contribution que les représentants suisses ont apporté à l'élaboration des principes directeurs relatifs aux aspects économiques des politiques de l'environnement a été fort appréciée, de même que leurs apports dans le domaine notamment de la gestion de l'eau, de l'environnement urbain, des méthodes de mesure dans le contexte de l'établissement de normes d'environnement, de contrôle des produits toxiques et, tout récemment, de la pollution transfrontière. Ils ont ainsi réussi à mettre en relief certains principes suisses en la matière et à contribuer, s'agissant des implications internationales des politiques d'environnement, à l'élaboration de solutions au moins compatibles avec les intérêts de notre pays.

L'adhésion relativement récente de la Suisse au Comité d'aide au développement (8.5.1968), un certain nombre d'échéances internationales importantes (Stratégie de la deuxième décennie du développement, IIIe Conférence de la CNUCED) ainsi que la consolidation du programme d'aide de la Suisse, notamment en matière d'aide financière, ont eu pour conséquence une participation très active et soutenue de notre pays aux travaux de l'Organisation en matière de développement. Celle-ci a largement contribué à fournir les éléments nécessaires à la

formulation de notre politique d'aide et son insertion dans l'effort collectif des pays développés. L'Organisation est en effet dans ce domaine une source irremplaçable de renseignements, de connaissances, d'échanges de vues et d'expériences, ainsi qu'un lieu privilégié pour l'harmonisation et l'amélioration des politiques des pays donneurs.

Le <u>Centre de développement</u> joue un rôle à part comme instrument de recherche en matière de développement, de dissémination des connaissances, et comme lieu de contact entre chercheurs ou experts des pays développés et en voie de développement. La Suisse tire directement profit de ses activités. Pour le compte de notre Service de la coopération technique, le Centre a, par exemple, effectué l'évaluation d'un projet en Inde; il étudie maintenant la mise au point d'indicateurs pour l'évaluation des projets à caractère non économique.

- Les travaux de l'Organisation dans le domaine de échanges sont suivis traditionnellement avec intérêt par nos autorités dont on sait l'attachement qu'elles portent à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire ainsi qu'à l'élimination des distorsions qui peuvent se produire dans les échanges internationaux. C'est pourquoi elles sont intéressées au succès des efforts entrepris pour élaborer des directives applicables, par exemple, aux achats gouvernementaux, aux crédits à l'exportation (deux arrangements ont été passés) et aux aspects commerciaux des politiques de l'environnement et de lutte contre les pollutions. Est à compter au nombre des réalisations exemplaires dans ce domaine la conception d'un système de préférences généralisées en faveur des pays en voie de développement, sa mise en place et la surveillance de son fonctionnement.

- Bien qu'elles aient été d'une actualité moins brûlante au cours des dernières années, les questions relevant du domaine des <u>affaires financières et fiscales</u> ont été suivies avec attention par les services fédéraux : gestion des codes de la libération des opérations invisibles courantes et des mouvements de capitaux; assurances; affaires fiscales; tourisme; etc. L'élaboration d'un rapport de synthèse sur le marché financier suisse mérite particulièrement d'être mentionné.
- L'intérêt porté par la Suisse aux activités de l'OCDE en matière de <u>science et d'éducation</u> a été très vif au cours des dernières années et c'est sans doute dans ce domaine que l'impact sur nos politiques a été le plus fort et le plus étendu. Un rapport détaillé le premier en son genre sur la politique suisse de la science a été préparé à la faveur d'une étroite collaboration entre le Secrétariat de l'Organisation, les services compétents de l'Administration fédérale et les milieux suisses intéressés (établissements d'enseignement supérieur et industrie). Les échanges d'idées et les visites d'experts se rapportant aux domaines de la science, de la technologie et de l'éducation ont été très actifs, au point que l'Organisation a certainement joué un rôle appréciable dans la gestion et l'orientation de nos politiques en ces matières.

Au demeurant la plupart des activités et des questions qui font partie du programme de travail de l'Organisation dans le domaine de la science et de la technologie comptent parmi les problèmes de recherche considérés comme prioritaires dans le Rapport suisse sur la recherche qui vient d'être publié par le Conseil suisse de la science.

- Dans le secteur de la <u>main-d'oeuvre et des affaires sociales</u>, deux sujets retiennent particulièrement l'attention. Il s'agit d'abord du problème des travailleurs migrants, qui est d'un intérêt immédiat pour la Suisse, et que les Services compétents suivent de très près. D'autre part, le programme d'élaboration d'indicateurs sociaux, qui n'en est encore qu'à ses débuts, est certainement destiné à prendre une importance croissante. Ce programme suscite un intérêt manifeste, mais nécessitera aussi un important travail de coordination, la diversité des sujets abordés impliquant la collaboration de nombreux services et organismes publics et privés.
- Naturellement, les travaux en matière d'énergie et de pétrole ont été suivis avec une attention redoublée au cours des derniers mois; dans ce contexte, nous avons pu faire état de nos préoccupations et faire valoir nos propres thèses dans la recherche de solutions.
- En matière d'agriculture, notre pays a bénéficié de tous les travaux en profondeur sur les politiques agricoles, des rapports périodiques sur la situation de certaines catégories de produits (laitiers, viande, etc.), de toutes les actions de normalisation, etc. La politique agricole générale de la Suisse a fait l'objet d'un rapport fouillé et d'un examen critique et approfondi, de même que certains aspects sectoriels, comme la transformation et la distribution du lait et des produits laitiers.

Je trouve confirmation de l'intérêt que nos autorités portent aux activités de l'OCDE dans le fait que l'échange de correspondance entre secrétariat de l'Organisation, délégation et services fédéraux est devenu nettement plus soutenu, plus nourri et plus fréquent. Les allées et venues de nos experts ont tendance à se multiplier. De même, les rapports de nos délégués sont devenus plus réguliers et plus nombreux.

Bref, pour superficielle et succincte qu'elle soit, l'évaluation ci-dessus tend à indiquer que la moisson que nous tirons de l'OCDE est riche, certainement à la mesure de nos propres efforts.

Paris, le 11 février 1974

le h